

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS  
QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES  
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2010**

***I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2010***

Au 30 avril 2010, BURELLE SA détient 124 774 actions propres, soit 6,67 % du capital social, réparties comme suit :

14 271 actions	Contrat de liquidité AFEI
93 515 actions	Croissance externe
16 988 actions	Annulation ultérieure

***II. Objectifs du programme de rachat d'actions***

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins de:

- 1- l'annulation ultérieure des actions,
- 2- la conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- 3- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- 5- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

***III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat***

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital constitué de 1 870 303 actions de 15 €.

Au 30 avril 2010, Burelle SA détenait 124 774 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 187 030 actions.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 37 406 000 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 200 euros tel que prévu dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010.

***IV. Durée du programme de rachat d'actions***

18 mois à compter de l'approbation de la sixième résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2010, soit jusqu'au 8 décembre 2011.

## BURELLE SA

### V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

**Bilan du précédent programme de rachat (période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009) :**

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 303 actions
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	73 792 actions 3,94 % du capital
<b>Informations cumulées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à la date du 31 décembre 2009 :</b>	
Nombre de titres vendus en 2009	7 693 actions
Nombre de titres achetés en 2009	58 576 actions
Nombre de titres transférés en 2009	-
Nombre de titres annulés en 2009	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2009	124 675 actions 6,67 % du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 870 303 actions
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2009	8 462 086 euros
Valeur de marché du portefeuille (sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2009 s'élevant à 78,99 euros)	9 848 078 euros